

AFFAIRE N° 20. - Acquisition de trois parcelles de terrain situées dans le secteur de la Rivière et rue de la République.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de trois parcelles de terrain, situées dans le secteur de la Rivière et rue de la République, à savoir :

- parcelles cadastrées AH 1 et 20 de 4 050 m²
- parcelle AH 124 de 2 068 m²

Ces parcelles sont classées pour les deux premières dans un secteur industriel et d'artisanat, la troisième se trouvant dans une zone à remodeler suivant les prescriptions du Plan d'Urbanisme Directeur de la Ville de Saint-Denis.

Madame LEFOULON Joseph, propriétaire de ces immeubles, a proposé leur vente pour les sommes de 26 000 000 de Frs CFA et 10 500 000 Frs CFA, soit l'évaluation des Domaines, majorée respectivement de 7 % et 9 %.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ces trois terrains pour la somme globale de 36 500 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt 1973 contracté auprès de la Caisse D'aide à l'Équipement des Collectivités Locales pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE. - Pourquoi acheter des terrains aussi chers ? Cela a-t-il une utilité dans ce coin de la ville ?

LE MAIRE. - Oui, nous n'avons pas de terrain à cet endroit. Nous étions en par-parlers pour acheter le terrain Kichenin, mais nous avons dû abandonner le projet car il était trop cher, et nous avons choisi ces terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Denis, le 18 Janvier 1974
bon à tenir
le Secrétaire Général
signé : B. Brauet
bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Desjardins